Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260907-DEL202609010-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 07/09/2026
DATE DE CONVOCATION : 01/09/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 21 **POUVOIRS :** 5
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.
PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT (arrive à 20h05 au point 5), Elodie BOUTARD, Laurent KERIVEL, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Florence GOURMELEN, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Cyrille BARON, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD
POUVOIRS : Grégory LANCELOT donne pouvoir à Cyrille BARON jusqu'à son arrivée à 20h05 au point 5, Denis PORCHET à Florence GOURMELEN, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR, Pierrick COULIOU à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBRÉE à Nathalie DREAN, Mickaël DAUDIN à Fabienne HEMERY
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie LANGE

Finances
2026.09.010 BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA MAISON DE SANTÉ : DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Rapporteur : Nathalie BERTHO

Madame BERTHO rappelle que le bâtiment communal abritant la Maison de Santé a fait l'objet d'infiltration d'eaux pluviales. Ce désordre a donné lieu à une indemnisation par la société SMABTP, assureur Dommages-Ouvrage, à hauteur de 24 340 € : il est proposé d'intégrer cette somme en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes comme suit :

Travaux suite à infiltrations (sinistre dommage ouvrages)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228-410 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	0.00 €	24 340.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**24 340.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 75888-410 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 340.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**24 340.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	24 340.00 €	0.00 €	24 340.00 €
Total Général		**24 340.00 €**		**24 340.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° au Budget Primitif de la Maison de Santé telle que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

Secrétaire de séance,
Jean-Marie LANGE